



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 5932

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le recours de l'État à des modes de gestion publique alternatifs. Dans son rapport de mars 2012 sur « L'État et ses agences », l'inspection générale des finances recommande de constituer un environnement favorable à l'exercice d'une tutelle stratégique en favorisant les débats stratégiques au sein des conseils d'administration, et en allégeant leurs ordres du jour. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

La circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010, relative au pilotage stratégique des opérateurs de l'État préconise le renforcement stratégique de la tutelle, en demandant aux tutelles de définir précisément les objectifs et indicateurs assignés à leurs opérateurs et en organisant au sein de chaque ministère une fonction de synthèse et de coordination dédiée aux opérateurs, mais également en généralisant les instruments de pilotage stratégique, tels que le contrat de performance, la lettre de mission, et la mise en place de rendez-vous stratégiques réunissant à un haut niveau de représentation les ministères de tutelle et les dirigeants d'opérateurs afin de dégager les priorités de l'organisme. Par ailleurs, l'information du conseil d'administration a été améliorée grâce à la présentation plus systématique d'un rapport annuel articulé avec le document de performance prévu dans la circulaire relative au cadre budgétaire et comptable des opérateurs et des établissements publics nationaux. La généralisation des règlements intérieurs de fonctionnement du conseil d'administration permet de renforcer son rôle en matière de suivi des risques et des performances. Pour les opérateurs dont la situation le justifie ou qui en font la demande, la création de comités complémentaires est parfois proposée, par exemple en matière d'investissement à enjeux. Ces comités émanant du conseil d'administration rapportent régulièrement sur le résultat de leurs travaux et les enjeux essentiels à porter à la connaissance de l'organe délibérant. Enfin, le sujet du rôle de l'organe délibérant et de la professionnalisation des administrateurs est actuellement traité par le groupe de travail interministériel « opérateurs » institué dans le cadre de la modernisation de l'action publique.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5932

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5320

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 136